

Avec une cotisation majorée, **PAYEZ MOINS**



Tout ce que vous devez savoir pour aider le CACV Athlétisme avec un cout moindre pour vous !

Le Saviez-vous ?

Il est possible de **réduire ses impôts** en versant sa cotisation ou un don au **CACV Athlétisme** !

En effet, dans la limite de 20% de votre revenu imposable, vous pouvez donner à des associations sportives et obtenir une réduction de votre impôt de 66% de votre don ! **La cotisation** d'adhésion à une association rentre dans ce cadre.

- Votre adhésion au CACV Athlétisme se compose de 2 parties :
 - ✚ La partie fédérale, reversée intégralement aux instances fédérales (FFA, LIFA et Comité 77)
 - ✚ La partie cotisation utilisée pour la vie du club

Exemple :

- Pour 2016 :
 - ✚ L'adhésion normale d'un Sénior est de 155€
 - ✚ L'adhésion majorée d'un Senior est de 230,50€ mais donnera droit à un abattement d'impôt de 102,30€. Donc le cout réel de votre adhésion n'est que de 128,20€ soit une économie réelle de 17%

Comment ça marche ?

1. Dans notre exemple, le don est égal au tarif de l'adhésion majorée moins la partie fédérale (230,50€ - 75,50€ = 155€)
2. Le CACV Athlétisme vous établit un reçu « don aux œuvres » de 155€
3. Lors de la prochaine déclaration de revenu vous reportez cette somme (155€) dans la case 7UF de votre déclaration d'impôts

Avec cette opération il y a deux gagnants: L'adhérent et le club !

4. Votre réduction d'impôt est de 66% de 155€ soit 102,30€